AB STRUCTURES

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
Au capital de 7 500 euros
Siège Social : 8 RUE DE POISSY, 75005 PARIS 5
440 385 078 R.C.S PARIS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 9 MARS 2026

PREMIERE DECISION : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société, du 8 RUE DE POISSY, 75005 PARIS 5 au 8 RUE DE BALZAC, 37000 TOURS.

Le contrat de domiciliation du siège social ayant une date de commencement effective au 5 janvier 2026, l'Associé Unique constate et approuve que la société exerce ses activités à cette nouvelle adresse, depuis cette date.

L'Associé Unique décide donc de transférer le siège social de la société avec une date effective au 5 janvier 2026.

DEUXIEME DECISION : MODIFICATION DES STATUTS PAR SUITE DU TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

En conséquence de la décision précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'Article 4 des statuts, relatif au siège social, dont la rédaction sera la suivante :

« ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé :

8 RUE DE BALZAC
37000 TOURS

Il peut être transféré en tout endroit du même département ou d'un département limitrophe par simple décision de la gérance sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, et partout ailleurs en France en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Dans le cas d'un associé unique détenant la totalité des parts sociales, la décision sera matérialisée dans un procès-verbal de décisions de l'Associé Unique. »

QUATRIEME DECISION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités qui seront nécessaires relativement aux décisions visées ci-dessus.

Copie certifiée conforme
Le Gérant

Stéphane ANDRE

Certifié par yousign